

DidRo

Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2025)

Le droit des personnes

La résolution de cas en droit et les concepts
juridiques

Conceptualiser l'enseignement du droit

Un vrai faux pour obtenir un bonus à la certification du module !

Avec vos connaissances et votre bon sens, répondez au vrai/faux suivant en imaginant les réponses du droit suisse.

	Vrai ou Faux
1) Le lac du barrage des Toules, sur la magnifique commune de Bourg-St-Pierre, peut recevoir une aide financière de la Confédération afin de construire un parc solaire flottant innovant et obtenir ainsi une nouvelle énergie propre.	
2) Le médecin qui a pratiqué un avortement illégal (sans les autorisations nécessaires et en ne respectant pas les délais légaux) peut être accusé d'homicide et emprisonné comme meurtrier.	
3) Une vieille et riche duchesse, amoureuse de son chien et n'ayant plus de famille, peut léguer toute sa fortune à son petit caniche qui pourra ainsi continuer à mener sa vie de château.	
4) Fantôme SA est une société inscrite au registre du commerce de Zoug qui produit des médicaments, mais ces derniers sont fabriqués dans une usine en Chine. Fantôme SA doit payer des impôts dans le canton de Zoug.	
5) Un homme qui a quitté sa famille, sans rien dire, pour aller vivre avec sa maîtresse en Argentine dans le plus grand secret depuis 15 ans, ne peut plus hériter de son vieux père qui vient de mourir et qui a toujours pensé que son fils préféré est vivant.	
6) Une société commerciale peut recevoir une grande part de l'héritage provenant de son directeur décédé ayant consacré toute sa vie à son entreprise (car il préfère donner son argent à celle-ci plutôt qu'à ses fils qui ne pensent qu'au football).	
7) Durant sa grossesse, une dame est décédée à cause d'une maladie de son fœtus, mais celui-ci a survécu et est devenu Maurice. Le mari de la femme décédée, rempli de tristesse et de colère, peut faire condamner Maurice pour homicide involontaire.	
8) Après une vilaine pollution due au purinage excessif d'un champ par un agriculteur peu regardant, la célèbre rivière de la Venoge a droit à un dédommagement et une remise en ordre au frais de l'agriculteur fautif.	
9) Un chien particulièrement méchant, ayant mordu une charmante petite fille en robe rose tenant une Barbie, peut, sur ordre d'une autorité judiciaire, être emprisonné immédiatement dans un chenil, puis être condamné à mort.	
10) Jeannine est encore dans le ventre de sa mère quand son père milliardaire décède tragiquement dans un accident. Jeannine qui est née en pleine santé quelques semaines plus tard peut hériter d'une partie de la fortune de son père.	
11) Un vrai fantôme, vivant dans un magnifique château près de Barberêche, ne peut malheureusement pas acheter ce château malgré ses demandes insistantes auprès des actuels propriétaires.	

La personnalité juridique

Un concept ?

Le concept est une pensée abstraite, une construction rendant compte de caractéristiques communes à un ensemble d'objets, de faits ou de phénomènes.

Les concepts sont élaborés pour organiser le regard et la pensée de la discipline et construire des modèles explicatifs.

Un concept se détermine par une **étiquette**, des **attributs**, ainsi que par des **exemples et des contre-exemples**.

Pour apprécier un concept, il est donc nécessaire de travailler sur la catégorisation : déterminer les attributs, les caractéristiques du concept qui permettent de l'identifier !

Un réseau de concepts

Un concept scientifique n'est jamais défini de façon isolée; il s'enracine dans un réseau complexe au sein duquel il est lié de façon variée à d'autres concepts.

Dans le domaine scolaire, on parle alors de concepts intégrateurs ou organisateurs, de champs conceptuels ou de trames conceptuelles...

La conceptualisation est ainsi un mode de structuration de la pensée, ce qui permet aux élèves de s'approprier des savoirs. Conceptualiser permet de situer la diversité des informations parcellaires, de leur conférer un sens.

*Des **notions**, des **concepts**, des **institutions** juridiques*

Construire ses leçons autour de l'apprentissage de notions/concepts/institutions juridiques pour :

- déterminer les notions au cœur de chaque thème juridique du programme pour **se focaliser sur l'essentiel !**
(éviter l'encyclopédisme : ne pas multiplier les notions, les dispositions légales, les exemples, les cas, ...)
- relier les notions juridiques entre elles pour **appréhender la systématique** du droit !
- tenir compte des **représentations** des élèves
- formuler des **problèmes** qui sont cohérents avec les notions à apprendre

La trame conceptuelle

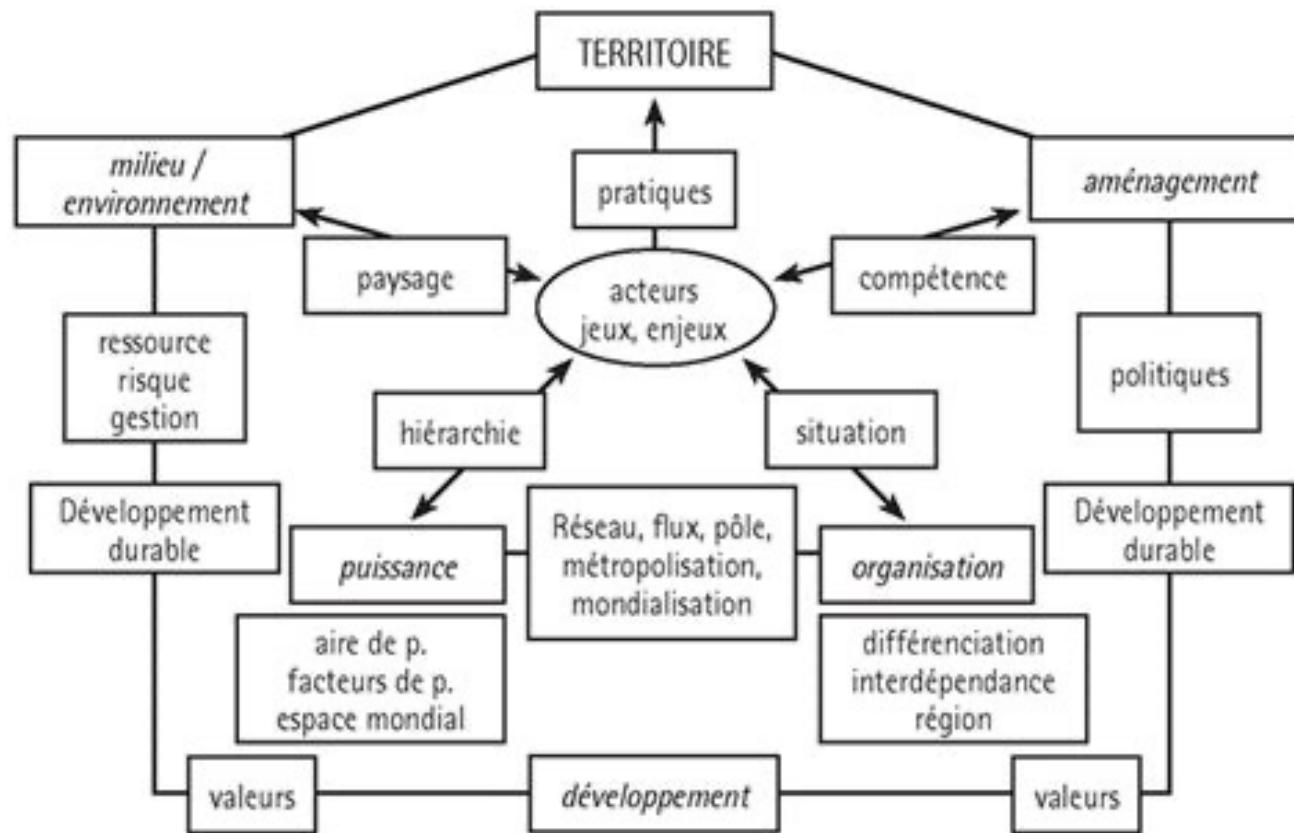
En résumé, les fonctions d'une trame conceptuelle peuvent être ainsi exprimées :

- Structure la matière
- Sélectionne les contenus
- Contextualise les notions
- Apprentissage en réseau

1. Elle constitue un préalable utile à l'enseignement, puisque le fait de penser les concepts comme une structure (au lieu de les laisser tous juxtaposés sur un même plan) clarifie la matière à enseigner pour l'enseignant lui-même.
2. Elle conduit à un choix de concepts intégrateurs en nombre limité, définissant ainsi les pôles organisateurs de la discipline, et en construisant une vision synoptique.
3. Elle aide à expliciter tout l'arrière-plan notionnel d'un concept, dont les éléments n'apparaissent plus comme tels à l'expert-enseignant, puisqu'ils les a synthétisés comme une seule unité sémantique qu'il ne sait plus décomposer.
4. Elle situe chaque apprentissage particulier par rapport à tout son champ conceptuel, et fournit les bases pour raisonner la construction de progressions pédagogiques, lesquelles peuvent alors être plus diversifiées que ne le laissent paraître les « voies royales », reproduites par tradition.
5. Elle rompt le défillement linéaire, par lequel chaque point notionnel abordé « chasse » le précédent (au sens où chaque page-écran Minitel chasse la précédente) et permet de concevoir des moments de structuration, à l'occasion desquels l'élève réorganise ses connaissances parcellaires antérieures.
6. Elle peut faire vivre aux élèves le fait qu'un savoir se construit en établissant des « ponts » entre ses connaissances, par une reprise et une reformulation nouvelle de notions préalables.

Astolfi J.-P. et al., *Mots clés de la didactique des sciences*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 173

Un exemple en géographie



... et en droit ?

Des concepts en droit des personnes

A l'aide de l'extrait du manuel *Introduction au droit suisse* portant sur le droit des personnes physiques...

- Vous déterminez individuellement les différents concepts juridiques de cette matière en les entourant sur le document remis.
- Puis, en groupe, vous élaborez une carte heuristique (champ conceptuel ou trame conceptuelle) représentant les concepts de cette matière, en les hiérarchisant et mettant en évidence les liens qui les relient.

Avant l'apprentissage des concepts : les représentations des élèves

1. Les représentations, de la psychologie à la didactique :
 - La tête d'un élève n'est jamais vide !
 - Apprendre ≠ empiler des savoirs !
2. Les fortes résistances à l'apprentissage
 - L'exemple du tube digestif ou du soleil qui tourne autour de la terre
3. Des représentations aussi en droit
 - Un monde juridique omniprésent
 - Des mots du langage courant dans le droit
4. Faire émerger les représentations des élèves à propos des concepts juridiques travaillés
5. Faire évoluer les représentations en construisant des dispositifs adéquats

Un vrai faux pour obtenir un bonus à la certification du module !

Avec vos connaissances et votre bon sens, répondez au vrai/faux suivant en imaginant les réponses du droit suisse.

	Vrai ou Faux
1) Le lac du barrage des Toules, sur la magnifique commune de Bourg-St-Pierre, peut recevoir une aide financière de la Confédération afin de construire un parc solaire flottant innovant et obtenir ainsi une nouvelle énergie propre.	
2) Le médecin qui a pratiqué un avortement illégal (sans les autorisations nécessaires et en ne respectant pas les délais légaux) peut être accusé d'homicide et emprisonné comme meurtrier.	
3) Une vieille et riche duchesse, amoureuse de son chien et n'ayant plus de famille, peut léguer toute sa fortune à son petit caniche qui pourra ainsi continuer à mener sa vie de château.	
4) Fantôme SA est une société inscrite au registre du commerce de Zoug qui produit des médicaments, mais ces derniers sont fabriqués dans une usine en Chine. Fantôme SA doit payer des impôts dans le canton de Zoug.	
5) Un homme qui a quitté sa famille, sans rien dire, pour aller vivre avec sa maîtresse en Argentine dans le plus grand secret depuis 15 ans, ne peut plus hériter de son vieux père qui vient de mourir et qui a toujours pensé que son fils préféré est vivant.	
6) Une société commerciale peut recevoir une grande part de l'héritage provenant de son directeur décédé ayant consacré toute sa vie à son entreprise (car il préfère donner son argent à celle-ci plutôt qu'à ses fils qui ne pensent qu'au football).	
7) Durant sa grossesse, une dame est décédée à cause d'une maladie de son fœtus, mais celui-ci a survécu et est devenu Maurice. Le mari de la femme décédée, rempli de tristesse et de colère, peut faire condamner Maurice pour homicide involontaire.	
8) Après une vilaine pollution due au purinage excessif d'un champ par un agriculteur peu regardant, la célèbre rivière de la Venoge a droit à un dédommagement et une remise en ordre au frais de l'agriculteur fautif.	
9) Un chien particulièrement méchant, ayant mordu une charmante petite fille en robe rose tenant une Barbie, peut, sur ordre d'une autorité judiciaire, être emprisonné immédiatement dans un chenil, puis être condamné à mort.	
10) Jeannine est encore dans le ventre de sa mère quand son père milliardaire décède tragiquement dans un accident. Jeannine qui est née en pleine santé quelques semaines plus tard peut hériter d'une partie de la fortune de son père.	
11) Un vrai fantôme, vivant dans un magnifique château près de Barberêche, ne peut malheureusement pas acheter ce château malgré ses demandes insistantes auprès des actuels propriétaires.	

La personnalité juridique

Des représentations en droit des personnes

Quelles pourraient être les représentations de vos élèves à propos des principaux concepts en droit des personnes que vous avez retenus précédemment dans votre carte heuristique ?

Quelques *notions*, *concepts*, *institutions* du droit des personnes

- la personne
- Les droits civils
- La jouissance des droits civils

Des *représentations* des élèves pour chaque notion, concept ou institution du droit des personnes

- *Un être humain*
- *Les droits des civils*
- ?

Quelques références sur les concepts et la conceptualisation

- Astolfi J.-P. et al., *Mots clés de la didactique des sciences*, Bruxelles, De Boeck, 2008 (chap. 17, pp. 167ss).
- Astolfi J.-P., *La saveur des savoirs*, Paris, ESF, 2008 (pp. 138ss).
- Houssaye J., La pédagogie : encyclopédie pour aujourd’hui, Paris, ESF, 2013 (article « La détermination et l’apprentissage des concepts », pp. 275ss).
- Reuter Y., *Traité des didactiques; concepts et notions fondamentales*, Bruxelles, De Boeck, 2021 (article « Concepts - Champs conceptuels », pp. 29ss).
- Vergnaud G., « Pourquoi la théorie des champs conceptuels ? », in *Journal for the Study of Education and Development*, 2013, pp. 131ss.